



Terre de talents

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du
02/04/2024**

Le 02 avril 2024 à 20 heures 08, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis, en salle du conseil, au nombre de 25, sous la présidence de Clovis CASSAN, Maire des Ulis, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par courriel, le 26 mars 2024.

Numéro : 2024/020

Objet : Saison culturelle
2024/2025 du Centre
culturel Boris VIAN

Rapporteur :
Servane CHARPENTIER

Membres du Conseil municipal	
En exercice	35
Présents	25
Représentés	10
Absents	0

PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Guénaël LEVRAY, Hajer MOHSNI, Annick LE POUL, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Servane CHARPENTIER, Jean-Gaston MOUHOUNOU, Lodovico CASSINARI, Rose-Marie BOUSSAMBA, Jean-Michel DIDIN, Etienne CHARRON, Gabriel LAUMOSNE, Délila M'HENNI, Marthe GBAGUIDI, Medhi IDOUHAMD, Emmanuelle BOURNEUF, Kévin MERIGOT, Françoise MARHUENDA, Nicolas GERARD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD, Michèle DESCAMPS

ONT DONNÉ POUVOIR

Hawa COULIBALY pouvoir à Sarah JAUBERT, Gilbert PIANTONI pouvoir à Lodovico CASSINARI, Chabane CHALAL pouvoir à Etienne CHARRON, Djallal BOURADA pouvoir à Délila M'HENNI, Agnès FRANCAERT pouvoir à Servane CHARPENTIER, Nathalie BEAN pouvoir à Medhi IDOUHAMD, Loutfi OULALIT pouvoir à Guénaël LEVRAY, Latifa NAJI pouvoir à Koko MENSAH, Olfa ZRIDATE pouvoir à Clovis CASSAN, Mériam HADDAD pouvoir à Françoise MARHUENDA,

Lesquels, formant la majorité des Membres en exercice, ont pu délibérer valablement.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Hajer MOHSNI

Caractère exécutoire

Déposée en sous-préfecture le : - 8 AVR. 2024

Affichée en mairie le :

Notifiée le : - 8 AVR. 2024



Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général adjoint des services

Gabriel FRAGA

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le rapport par lequel Mme Servane CHARPENTIER, 11^e Adjointe au Maire, chargée des Arts et Cultures, expose ce qui suit :

« Chaque année, la Commune procède à l'achat de spectacles dans le cadre de la saison culturelle de l'Espace culturel Boris VIAN.

Ce type d'achats est régi par l'article R.2123-1 du Code de la commande publique.

Les membres de la Commission culturelle ainsi que le Bureau municipal ont validé une liste de spectacles pour la saison culturelle 2024-2025 de l'Espace culturel Boris VIAN correspondant aux grandes lignes de la politique culturelle de la municipalité : rendre attractif le spectacle vivant au plus grand nombre, diffuser les œuvres du patrimoine culturel, soutenir la création et notamment des compagnies essonniennes, tisser des liens entre les générations, sortir en famille, renforcer l'éducation culturelle par des actions artistiques avec les différents services de la ville et les établissements scolaires.

Chaque spectacle fera l'objet d'un contrat signé avec la production ou la compagnie concernée (société ou association). Chaque contrat, et avenant afférent, précisera les modalités financières et techniques, les conditions d'accueil et le personnel nécessaire à la préparation et au déroulement du spectacle.

La programmation est prévue telle que décrite ci-dessous (sous réserves de modifications éventuelles) :

Ouverture de saison/Les Fouteurs de Joie	Les fouteurs de Joie
Faraekoto	Compagnie 6ème dimension
Victor	Compagnie Zai
Affranchies	Théâtre de Suresnes
Waly Dia	K-WET Production
Chœur des Amants	Les Bouffes du Nord
Maxime Le Forestier chante Brassens	Asterios
L'usage du monde	42 Productions
Je vois ce que je crois	Compagnie Trafikandars
Opening	Collectif FAIR-E / CCN de Rennes et de Bretagne
Icare	LabelSaison
Cissoko/Segal/Peirani/ Parisien	Mad Minute
Kery James - A Huis Clos	Asterios
Histoire(s) de France	Compagnie du Double
Faada Freddy	Caramba
Yé - Circus Baobab	Temal Productions
Birds on a Wire	Bluebird Booking
La Tendresse	Les cambrioleurs
Le Village des Sourds	42 Productions
Les Yeux de Taqqi	Derviche diffusion

Cette liste de spectacles pourra être modifiée suivant les disponibilités des compagnies, de leurs tournées ou en cas d'annulation pure et simple de leurs prestations.

Le montant des achats de spectacles (cachets) sera au maximum de 300 000 € TTC pour la saison culturelle 2024/2025 de l'Espace culturel Boris VIAN.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la saison culturelle de l'Espace culturel Boris VIAN, la Commune peut bénéficier de l'octroi de subventions et de participations financières des partenaires institutionnels, notamment de la DRAC de l'Île-de-France, du Rectorat de Versailles, du Conseil régional de l'Île-de-France, du Département de l'Essonne, de la Communauté de Paris-Saclay (CPS), du Collectif Essonne Danse et de la SACEM.

Dans le cadre de la saison culturelle, des partenariats sont prévus sous la forme d'ateliers, d'actions de sensibilisation, de résidences territoriales artistiques et culturelles en milieu scolaire, de PACTE (Projet Artistique et Culturel en Territoire Éducatif), de projets d'Éducation Artistique et Culturelle soutenus par les différents partenaires cités précédemment, avec les écoles maternelles et élémentaires, les collèges et lycées des villes de la Communauté Paris-Saclay et du Département de l'Essonne, l'École de la 2^e Chance, l'EHPAD, le SESSAD, la Maison de Vaubrun ...

D'autres partenariats sont prévus avec la RATP (Régie Autonome des Transports Parisiens), le collectif Essonne danse, le Conservatoire à Rayonnement départemental Paris-Saclay, la FNAC, la société MGEN, le groupement Hospitalier Nord Essonne, des associations ulissiennes, des associations de la Communauté Paris-Saclay, Cultures du cœur, des comités d'entreprises, le Collectif pour la culture en Essonne, l'IHES (Institut des Hautes Etudes Scientifiques), l'Association Astronomique de la Vallée, ...

Dans le cadre de la saison culturelle, l'Espace culturel Boris VIAN pourra être mis à disposition des compagnies pour des résidences de création. Ces mises à disposition feront l'objet de conventions.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider la saison culturelle 2024/2025 de l'Espace culturel Boris VIAN telle que présentée au Conseil municipal ;

- autoriser le Maire ou son représentant à solliciter des différents partenaires financiers de l'Espace culturel Boris VIAN, les subventions les plus élevées possibles afférentes à la mise en œuvre de la programmation culturelle pour la saison 2024/2025 et à signer les conventions correspondantes ;

- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous contrats et conventions de partenariat relatives à l'accompagnement des scolaires et d'autres publics, dans le cadre de la saison culturelle 2024/2025 ;

- autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition de l'Espace culturel Boris VIAN au bénéfice de compagnies pour des résidences de création, dans le cadre de la saison culturelle 2024/2025 ;

- dire que les crédits sont et seront inscrits aux budgets 2024 et 2025, chapitre 011. »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son articles R.2123-1 ;

Vu l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques – JORF n°0077 du 31 mars 2019 texte n°83 ;

Vu l'avis de la Commission Fabrique citoyenne et Vie Locale du 13 mars 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **VALIDE** la saison culturelle 2024/2025 de l'Espace culturel Boris VIAN telle que présentée ci-dessous :

Ouverture de saison/Les Fouteurs de Joie	Les fouteurs de Joie
Faraekoto	Compagnie 6ème dimension
Victor	Compagnie Zai
Affranchies	Théâtre de Suresnes
Waly Dia	K-WET Production
Chœur des Amants	Les Bouffes du Nord
Maxime Le Forestier chante Brassens	Asterios
L'usage du monde	42 Productions
Je vois ce que je crois	Compagnie Trafikandars
Opening	Collectif FAIR-E / CCN de Rennes et de Bretagne
Icare	LabelSaison
Cissoko/Segal/Peirani/ Parisien	Mad Minute
Kery James - A Huis Clos	Asterios
Histoire(s) de France	Compagnie du Double
Faada Freddy	Caramba
Yé - Circus Baobab	Temal Productions
Birds on a Wire	Bluebird Booking
La Tendresse	Les cambrioleurs
Le Village des Sourds	42 Productions
Les Yeux de Taqqi	Derviche diffusion

- **DIT** que le Maire ou son représentant signera par décisions les contrats, avenants et conventions correspondantes ;

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter des différents partenaires financiers de l'Espace culturel Boris VIAN, les subventions les plus élevées possibles afférentes à la mise en œuvre de la programmation culturelle pour la saison 2024/2025 et à signer les conventions correspondantes ;

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous contrats et conventions de partenariat relatives à l'accompagnement des scolaires et d'autres publics, dans le cadre de la saison culturelle 2024/2025 ;

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition de l'Espace culturel Boris VIAN au bénéfice de compagnies pour des résidences de création, dans le cadre de la saison culturelle 2024/2025 ;

- **DIT** que les crédits sont et seront inscrits aux budgets 2024 et 2025, chapitre 011.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

Les membres présents ont signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 4 avril 2024

Le Maire,
Clovis CASSAN

2024-020

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-08T11-15-54.00 (MI252156780)

Identifiant unique de l'acte : 091-219106929-20240402-2024-020-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Saison culturelle 2024/2025 du Centre culturel Boris VIAN

Date de décision : Apr 2, 2024 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Délib 2024-020 Saison culturelle 2024-2025 du Centre culturel Boris VIAN.PDF

Groupe émetteur de l'acte :

Préparé

Date 08/04/24 à 11:15

Par ALLEZY Elodie

Transmis

Date 08/04/24 à 11:15

Par ALLEZY Elodie

Accusé de réception

Date 08/04/24 à 11:21